



La lettre de la sénatrice

Lundi 24 mars 2025

Lettre d'information bimensuelle n°75

Mesdames, Messieurs, cher(e)s élu(e)s,

"La Paix est la seule bataille qui vaille d'être menée" disant Albert Camus.

Nos concitoyens.nes s'inquiètent à juste titre du regain de l'intensification des conflits dans un monde de plus en plus multipolaire marqué par des affrontements entre grandes puissances et prétentions impérialistes renforcées.

Le combat pour une paix juste et durable en UKRAINE est crucial pour la paix et la sécurité collective du continent européen. Par son action contre le droit international, la responsabilité du Président russe est immense. Les peuples ukrainiens et russes ont droit à la paix et une grande partie souhaite que cette guerre cesse. Dans ce contexte la France, comme nos voisins Européens, affaiblie par sa politique de désindustrialisation se lance dans un programme important de dépenses militaires. La politique de défense que nous devons porter nécessite la construction d'un pôle public de défense au service de notre pays et non au service des intérêts bien compris de l'exportation d'armes.

La France doit avoir une réaction forte, immédiate et indépendante pour la paix plutôt que de proposer l'eupéanisation de la dissuasion nucléaire française.

Agir pour la paix c'est agir pour le progrès social et écologique, pour une nouvelle industrialisation et le développement des services publics. Seule cette démarche aide la cohésion sociale des peuples.

Vous trouverez dans cette lettre des informations importantes concernant la gestion de nos collectivités.

Je vous invite à en prendre connaissance.

Bien chaleureusement.

Marie-Claude VARAILLAS

SENAT

ÉLECTIONS MUNICIPALES : adoption de la proposition de loi modifiant le mode de scrutin



Le 12 mars dernier, le Sénat adoptait majoritairement la proposition de loi visant à généraliser le scrutin de liste aux communes de moins de 1 000 habitants ainsi qu'une proposition de loi organique visant à renforcer la parité au sein des conseils municipaux, après un débat animé venant de tous les bancs.

Deux propositions de loi qui prévoient :

- D'étendre le scrutin de liste aux communes de moins de 1000 habitants (scrutin proportionnel, de liste, à deux tours avec prime majoritaire)

accordée à la liste arrivée en tête)

- D'autoriser le dépôt de listes incomplètes tout en fixant un seuil minimum de candidats par liste : 5 candidats dans les communes de moins de 100 habitants, 9 dans celles de 100 à 499 habitants et 13 dans les communes de moins de 500 à 999 habitants ;
- L'obligation de respecter la parité sur la liste.
- Dans l'ensemble des communes il sera possible de rajouter deux candidats supplémentaires sur les listes (déjà prévu pour les communes de plus de 1000 habitants).
- Un nouveau mécanisme d'élections complémentaires lorsque le conseil municipal a perdu le tiers ou plus de ses membres pour éviter la multiplication d'élections partielles intégrales
- La parité s'impose aussi pour l'élection des adjointes et adjoints au maire.

Le Sénat a en outre voté pour la prolongation de la « *période transitoire* jusqu'au troisième mandat pour les communes nouvelles.

J'ai voté avec mon groupe contre ces propositions de loi qui, à un an des prochaines échéances municipales, risquent d'accroître les difficultés qu'ont déjà les élus et candidats à constituer des listes avec le risque de nuire au pluralisme local et à la coopération pragmatique des élus des petites communes.

En permettant qu'une liste soit considérée comme complète malgré l'absence de deux candidats, nous risquons de priver les électeurs d'un véritable choix sur la composition du conseil municipal. Le choix d'exclure des candidats ne serait pas donné aux électeurs mais aux candidats qui forment leur liste. Enfin, le scrutin de liste semble peu adapté aux petites communes puisqu'en 2020, 86 % d'entre elles avaient élu leur conseil municipal dès le premier tour.

Enfin rappelons que la vitalité de l'engagement local est à repenser par la revalorisation du statut et des conditions d'exercice des élus car la loi votée il y a un an n'a apporté que des avancées très limitées. Nous devons soutenir un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, améliorer la capacité d'agir des élus locaux et **redonner du sens à ce beau mandat.**

Assouplir et simplifier la mise en oeuvre du Zéro Artificialisation Nette (ZAN)



Le Sénat a d'adopté le mardi 18 mars, en première lecture, la proposition de loi TRACE (Trajectoire de réduction de l'artificialisation concertée avec les élus locaux), visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de réduction de l'artificialisation des sols pour les collectivités, même si l'objectif reste le même, à savoir le Zéro artificialisation nette à l'horizon 2050. Elle fait suite à une grande consultation des élus locaux, particulièrement préoccupés par cette question, et un rapport d'étape sénatorial présenté en octobre dernier.

Si nous partageons tous l'ambition de préserver nos sols, le texte de loi initial sur la Zéro Artificialisation Nette des sols (ZAN) était complexe à mettre en œuvre par les élus et bien souvent déconnecté des enjeux et spécificités des territoires, notamment en ruralité où il pénalisait les communes qui avaient jusqu'à présent peu artificialisé.

Ainsi, ce nouveau texte de loi prévoit :

- **D'assouplir le calendrier de réduction de 50 % d'artificialisation en reportant l'échéance intermédiaire de 2031 à 2034 pour la modification des documents d'urbanisme (SCOT, PLUi et cartes communales)**
- **La possibilité pour les collectivités de déterminer leur propre trajectoire dans l'objectif de la zéro artificialisation nette;**
- **La représentativité des collectivités territoriales au sein de la Conférence Régionale de sobriété foncière;**
- **La responsabilisation de l'État quant au respect des objectifs d'artificialisation et de renaturation dans le cadre des projets d'envergure nationale et européenne de ne pas pénaliser les collectivités.**
- **D'ajuster le principe de l'hectare communal qui sera mutualisé au niveau des SCOT ou des Régions.**

Avec mon groupe, nous avons voté pour ce texte qui améliore la participation des élus locaux en intégrant les réalités locales, tout en

favorisant la coopération équilibrée entre les territoires dans les objectifs de sobriété foncière.

À noter toutefois que des outils et moyens financiers supplémentaires devront accompagner cette nouvelle loi afin de permettre aux élus de pleinement réussir leur trajectoire, en conservant l'équilibre entre écologie et développement territorial nécessaire à l'activité humaine. Nous avons par ailleurs réitéré notre proposition visant à renforcer le traitement des friches qui constituent des espaces vacants, et avons obtenu une bonification de son enveloppe.

INONDATIONS - Soutenir les collectivités territoriales dans la prévention et la gestion des risques



Le 6 mars, le Sénat a adopté en première lecture la proposition de loi sur la prévention et la gestion des inondations par les collectivités territoriales. Ce texte vise à pallier les insuffisances actuelles dans l'accompagnement des collectivités confrontées à ce risque naturel, mises en évidence lors des récentes inondations dans le Nord et le Nord-Ouest de la France.

Un rapport d'information sénatorial publié en septembre 2024 avait formulé 20 recommandations pour améliorer la prévention, la gestion de crise et la reconstruction post-inondation. Ces propositions ont été intégrées à la

présente loi, qui vise à simplifier les démarches administratives des collectivités et à accélérer les interventions, notamment en :

- Instaurant une autorisation simplifiée, sous réserve d'un accord préfectoral, pour l'entretien et l'aménagement des cours d'eau afin de prévenir les inondations.
- Créant des cellules d'accompagnement technique au sein des services de l'État pour aider les collectivités dans la gestion des milieux aquatiques.
- Renforçant l'accès des collectivités au fonds Barnier, destiné à la prévention des risques naturels majeurs.
- Simplifiant l'élaboration et la mise en œuvre des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), notamment en réduisant les délais d'instruction, en désignant un référent unique et en centralisant les demandes d'autorisation et de financement.
- Instaurant une réserve d'ingénierie territoriale pour soutenir les collectivités dans la gestion de la phase post-crise et l'accès aux financements publics.

Mon groupe a voté en faveur de cette proposition de loi tout en soulignant les limites de son application. Le manque de moyens humains risque de freiner la mise en œuvre effective des mesures annoncées. De plus, ce texte devra nécessairement être complété par des politiques plus ambitieuses, notamment en matière de couverture assurantielle des collectivités qui font aujourd'hui défaut.

Sapeurs-pompiers : mieux reconnaître les maladies professionnelles



Le Sénat examinait en première lecture, le 19 mars, la proposition de loi visant à lutter contre l'exposition des sapeurs-pompiers aux agents cancérigènes, mutagènes ou toxiques, qui fait suite aux travaux de la commission des Affaires sociales du Sénat sur les risques accrus de cancers dans la profession.

Mon groupe a soutenu ce texte qui a été adopté et qui prévoit un meilleur suivi de l'exposition des sapeurs-pompiers par la création d'une fiche d'exposition à des facteurs de risques après chaque intervention à risque, première avancée à compléter par plus de prévention médicale et d'indemnisation des malades.

La meilleure reconnaissance des cancers professionnels des sapeurs-pompiers est indispensable pour leur ouvrir les droits et les prises en charge auxquels ils doivent pouvoir accéder. **Nous devons également continuer à nous mobiliser pour qu'ils bénéficient d'un suivi médical plus régulier et d'équipements de protection plus performants afin limiter l'exposition à ces risques.**

PPL relative à l'exercice des missions des Architectes des bâtiments de France



Association Nationale des Architectes des Bâtiments de France

L'objectif principal de ce texte, voté par mon groupe et adopté par le Sénat, est d'améliorer la collaboration entre les ABF, les élus locaux et les citoyens afin de faciliter la protection du patrimoine bâti tout en assouplissant certaines contraintes administratives.

Ces dispositions visent à répondre aux critiques récurrentes concernant la rigidité des procédures d'urbanisme dans les zones protégées. **Elles cherchent à concilier préservation du patrimoine et développement local.** La mise en place d'une commission départementale pourrait également améliorer la concertation et réduire les conflits entre administration et citoyens.

Ce texte aborde enfin la question de la rénovation énergétique du bâti ancien qui reste mal gérée par les ministères chargés de l'environnement et du logement.

Il a été adopté à l'unanimité par le Sénat le 19 mars 2025.

Lutter contre le sans-abrisme : la proposition de résolution de mon groupe



Dans le cadre de son espace transpartisan, le Sénat a examiné la proposition de résolution de mon groupe présentée par mon collègue Ian BROSSAT.

Les personnes mal-logées sont plus nombreuses et vulnérables dans un contexte socio-économique plus difficile. On observe une détérioration croissante des conditions d'accès et de maintien dans le logement. Le nombre de personnes sans domicile est estimé à 330 000 en France ; c'est 130 % de plus en 10 ans.

Le sans-abrisme touche trois fois plus de personnes en France qu'au Portugal et six fois plus qu'en Espagne. L'urgence est là alors qu'il concerne de plus en plus d'enfants. Selon le baromètre « Enfants à la rue » et l'UNICEF France, 2 043 enfants sont restés sans solution d'hébergement à la suite de la demande de leur famille au 115 en Août 2024. Un chiffre qui a doublé par rapport à 2021.

Cette situation est inacceptable dans la 7ème puissance mondiale. Parmi ces enfants, 467 avaient moins de 3 ans. Si l'urgence implique de créer plus de places d'hébergement il devient impératif d'engager une politique ambitieuse et durable d'accès au logement.

Le mode d'hébergement à l'hôtel notamment est non seulement coûteux mais très inadapté à la vie familiale et aux besoins des enfants. Des moyens adéquats doivent être déployés.

À travers cette proposition de résolution votée à l'unanimité par le Sénat, nous souhaitons amorcer un changement de paradigme pour les enfants, leur famille et les professionnels qui les accompagnent pour le droit au logement et pour une société plus juste.

Impact des récentes modifications de soutien au photovoltaïque sur l'économie locale et l'emploi

Interpellée localement sur les conséquences des récentes annonces gouvernementales concernant les évolutions du soutien à l'énergie photovoltaïque en France, j'ai adressé, le 6 mars dernier, une question écrite au ministre de l'Industrie et de l'Énergie.



**MARIE-CLAUDE
VARAILLAS**

SENATRICE
DE
LA DORDOGNE

VICE-PRESIDENTE
COMMISSION D'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE

MEMBRE DE LA DELEGATION AU
DROIT DES FEMMES

CONSEILLERE
DEPARTEMENTALE

CANTON ISLE MANOIRE

Impact des récentes modifications de soutien au photovoltaïque sur l'économie locale et l'emploi

Mme la sénatrice Marie-Claude Varaillas attire l'attention de Monsieur le ministre de l'Industrie et de l'Énergie sur les conséquences des récentes annonces gouvernementales concernant le soutien à l'énergie photovoltaïque en France.

Lors de la dernière programmation pluriannuelle de l'énergie (PPR3), le Gouvernement a décidé de recentrer le soutien à la filière photovoltaïque sur les petits projets au sol et l'autoconsommation.

Cet arbitrage se fait au détriment des projets de moyenne puissance (100 - 500 kWc), dit segment S21, qui avaient pourtant connu un fort développement ces dernières années, au point de considérer la filière comme économiquement mature et compétitive face aux filières conventionnelles. Avec effet rétroactif au 1er février 2025, ces projets verront leur soutien réduit de moitié et conditionné à un approvisionnement en panneaux solaires européens à partir de juin 2026. Cette décision fragilise une filière qui joue un rôle majeur dans la transition énergétique de notre pays en contribuant à la production d'énergie décarbonée tout en soutenant l'économie locale et l'emploi.

De plus, l'effet rétroactif au 1er février 2025 de la baisse des aides pour les projets du segment S21 mettent en péril des investissements déjà engagés et risquent de ralentir la dynamique de déploiement du photovoltaïque en France, alors même que les objectifs de transition énergétique nécessitent une forte accélération. À l'heure où les fractures territoriales s'accroissent, et où les budgets des communes se resserrent, cet arbitrage gouvernemental met également à mal les projets solaires territoriaux portés par les collectivités et structures associées (SEM).

Les acteurs de la filière alertent sur le manque de concertation dans l'instauration de ces nouvelles règles et la menace qu'elles font peser sur la viabilité de nombreuses entreprises locales. En Dordogne, comme dans de nombreux territoires ruraux, ces projets dynamisent l'économie en favorisant la création d'emplois non délocalisables et en soutenant l'activité des petites et moyennes entreprises.

Dans ce contexte, elle souhaite savoir quelles mesures le gouvernement envisage pour éviter un coup d'arrêt brutal à la filière photovoltaïque, garantir la viabilité économique des projets de moyenne puissance afin d'assurer la pérennité des entreprises du secteur et éviter une crise majeure de la filière.

« ESPACE LOUIS ARAGON », 1 PLACE DU 8 MAI 1945 - 24000 PERIGUEUX
15, RUE DE VAUGIRARD - 75291 PARIS CEDEX 06

mc.varaillas@senat.fr - 06 33 36 06 85

J'interroge le Gouvernement

- Question écrite sur l'impact des récentes modifications de soutien au photovoltaïque sur l'économie locale et l'emploi : [ici](#).
- Question écrite sur la baisse des crédits alloués à l'insertion numérique : [ici](#).
- Réponse : Vers un démantèlement programmé du spectacle vivant public : [ici](#).
- Réponse : Situation de l'Aide Sociale à l'Enfance : [ici](#).

En circonscription

Concours Général Agricole 2025 : Fierté et Excellence de la Dordogne

Cette année encore, la Dordogne s'est illustrée au Concours Général Agricole lors du Salon de l'Agriculture 2025, avec plus de 120 médailles décernées à nos producteurs et artisans et éleveurs ! Un palmarès qui témoigne de l'exceptionnelle qualité de notre terroir et du savoir-faire de celles et ceux qui le font vivre au quotidien.

Félicitations à toutes celles et ceux qui, par leur travail et leur passion, font rayonner notre agriculture et notre patrimoine gastronomique ! Nous sommes fiers de vous et resterons toujours mobilisés à vos côtés pour défendre et valoriser nos filières.

Inauguration des travaux d'aménagement de la traverse à TOCANE SAINT APRE



Le 14 mars dernier, j'ai eu le plaisir de participer à l'inauguration de l'aménagement du boulevard Charles Roby, en présence du maire, Pierre Janaillac, du président du Département, Germinal Peiro, de mes collègues conseillers départementaux et de la Directrice de l'Agence de l'Eau.

Ces travaux, dont le Département était maître d'ouvrage, ont permis :

- La sécurisation des carrefours et des traversées piétonnes
- L'aménagement de trottoirs et d'une piste cyclable
- La sécurisation de l'arrêt des bus
- La mise en place d'espaces paysagers pour un cadre plus agréable
- La réfection de la chaussée et la fluidité de la circulation
- L'amélioration de la gestion des eaux pluviales

Des aménagements qui sécurisent les circulations et embellissent la commune.

Elle s'appelle L'OUSTAL (maison en occitan)



Le 17 mars, nous avons inauguré la Maison Départementale de l'Habitat, en présence de Germinal PEIRO Président du Département, de la SEMIPER, la Banque des Territoires et de nombreux élus et partenaires du logement.

Situé dans le quartier d'affaires de Périgueux, proche de l'immeuble « ALIENOR », ce projet dont j'ai eu à connaître alors que j'étais Vice-présidente au Département en charge du logement, rassemble sept structures publiques et semi-publiques dédiées à l'aménagement du territoire.

Elle accueille plus de 200 salariés et abrite le CAUE, l'Agence Technique Départementale, SOLIHA, l'ADIL, notre bailleur public Périgord Habitat qui

gère 9 000 logements, le Service Départemental de l'Habitat, la Société d'Économie Mixte du Département (la SEMIPER) et TERREN PERIGORD.

Espace d'information, de conseil et d'accompagnement, la Maison Départementale de l'Habitat renforce la synergie de tous les outils départementaux.

Construite aux normes de haute qualité environnementale, elle est équipée de panneaux photovoltaïques, de protections solaires et d'une isolation renforcée en façade et en toiture. Le bois qui prédomine et tous les matériaux sont issus du Département.

Un investissement de 13,5 millions d'euros qui offre un service public de proximité et un guichet unique à destination des périgourdins, des collectivités et des professionnels.

Inauguration de la nouvelle ligne de production de poudres d'Eurengo



Le 20 mars, les ministres Éric Lombard, en charge de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, et Sébastien

Lecornu, ministre des Armées, se sont rendus à l'usine Eurenco de Bergerac afin d'inaugurer la toute nouvelle ligne de production.

L'entreprise à capital public, spécialisée dans la fabrication de charges modulaires, retrouve ainsi une activité stratégique puisqu'en seulement 9 mois, un vaste chantier a permis la construction de 15 bâtiments sur 15 hectares pour accueillir, à terme, les quatre lignes de production supplémentaires.

Afin de répondre à son carnet de commandes, l'effectif de l'usine augmentera progressivement, passant de 350 à 650 salariés d'ici 2027. Une production essentielle à notre autonomie stratégique et à notre défense.

Un grand merci aux salariés et au Directeur pour leur accueil et la visite commentée.

TRIBUNES :

Créer un cadre légal pour la mise en place du congé menstruel dans les collectivités territoriales...

...afin de garantir à toutes les agentes des conditions de travail dignes, adaptées à leurs réalités. La tribune que j'ai signée est publiée dans le Nouvel Obs et à retrouver [ici](#).

Faire du handicap un grand enjeu de 2025

Vingt ans après la loi de 2005, l'inclusion des personnes en situation de handicap reste incomplète. C'est pourquoi, une tribune à l'initiative de Sébastien Saint-Pasteur, Christine Le Nabour et Antoine Vermorel-Marques, que j'ai, comme de nombreux parlementaires, signée, appelle à une action politique ambitieuse pour l'application réelle des droits, le renforcement du suivi des mesures et la nécessité de traduire les lois en avancées concrètes afin de garantir une société pleinement inclusive.

La tribune est à retrouver : [ici](#).

**Dernières propositions de loi et de résolution
du groupe CRCE-K : [ici](#).**

Marie-Claude Varailles
Espace Aragon
1 Pl. du 08 Mai 1945
24000 Périgueux
mc.varailles@senat.fr
06-33-36-06-85



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }} Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Marie-Claude Varailles.

[Se désinscrire](#)

